

Morens
Bussy

Copie des Questions
relatives a l'état des Ecoles
dans Chaque Commune.

I.

Rapports Locaux.

Réponse aux Questions.

- 1^o Nom de l'endroit ou est
située l'école?
- a. Est ce un bourg, ou Village,
un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune propre-
ment dite? ou a quelle Comm-
une appartient il?
- c. De quelle Paroisse? de quel
le Agence report il?
- d. District.
- e. Canton

A Morens, et à Bussy.

Ce sont deux Villages.

Il sont tous deux Communes.

Il sont tous deux Paroisses.
D'Estavayer.
De Fribourg.

- 2^o Eloignement des Maisons app-
artenantes au report de Chaque
Ecole.

Chaque Commune, a son Village, seulement.

Il est déterminé par quarts
d'heures, par exemple on dira
la circonférence du premier
quart d'heure contient vingt
cinq Maisons, celle du second
treize, celle du troisième qua-
tre Maisons.

- 3^o Noms des Villages, des hame-
aux, ou des fermes appartenan-
tes au report de Chaque Ecole.

Il n'y a que les Villages déjà nommés.

- a. On indiquera l'éloignement
de Chacun du lieu de l'Ecole.
- b. Le nombre des Enfants de Cha-
que endroit qui la fréquentent.

Dans Chacun des Villages, il y a Ecole par le même Maître.

Dans le Village de Morens il y a 22. Ecoliers.
A Bussy, il y a 36. Ecoliers, compris garçons & filles des deux en-
droits.

- 4^o Eloignement des Ecoles voisi-
nes jusqu'à une lieue. en
circonférence?

Estavayer, est éloigné d'une lieue de Morens, et d'une lieue
de Bussy. Cugy, est éloigné d'une petite lieue de Morens, et d'une
demi lieue de Bussy. Montbrelloz d'une demi lieue de Morens
& de Bussy. Queire, d'une lieue de Bussy, et d'une demi lieue
de Morens. Bussy & Morens sont a la distance d'une petite
demi lieue l'un de l'autre.

II.

instruction.

- 5^o Qui enseigne ton dans Chaque
Ecole?

Dans Chaque Ecole le même Régent, enseigne la Religion
la lecture, l'écriture, & l'arithmétique.

- 6° Ne tient on l'école, qu'en hiver?
& combien dure telle?
- 7° Livres élémentaires, lesquels sont en usage.
- 8° Préceptes & reglements Comment sont ils observés?
- 9° Durée de l'école. Chaque jour?
- 10° Les Enfants sont ils distribués ou classés?

Pendant toute l'année un mois excepté.
Chacun porte le livre qu'il veut.

- une école dure environ deux heures & demi.
Il n'y a point de distinction entre les Enfants.

III

Relations personnelles.

- 10° instructions.
- a. Qui a établi jusqu'ici le Régent?
- b. D'où est il?
- c. Son nom
- d. Son âge
- e. Sa famille, Combien d'Enfants a t'il?
- f. Depuis Combien de tems est il instituteur?
- g. où a t'il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- h. Réunit il à son Office, quelque autre fonction quelles sont elles?
- 12° Ecoles, Combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } Soit Garçons ou filles.
- b. En été, }

Les deux Communes.
De Bussy.

Joseph Mafset
Quarante cinq ans.

Cinq Enfants.
Il y a seize ans.

Il a toujours demeuré à Bussy; il étoit laboureur.

Il remplit les fonctions de Clerc pour les Eglises de Morens et Bussy.

Comme il est dit ci devant

IV.

Rapports Economiques.

- 13° Biens & fonds de Chaque. Ecole.
- a. L'espèce telle de pareils somme fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.?
- 14° Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'Eglise. ou des pauvres?
- 14° Prix de l'école; paye t'on pour y être admis, Combien?

L'école de Morens a un fond de 250 Ecus, dont le produit pour le Régent & de 12 Ecus 10 batz par ans.
L'école de Bussy, a un fond de 130 Ecus. le produit est 6 Ecus 10 batz par ans. les deux fonds susdits rapportent 19 Ecus par ans. Soit à Morens & Bussy.
Chaque enfant paye annuellement au Maître un grân. de Seigle et un grân d'avoine, ce qui produit 9 Sac & 8 grâns. les Enfants de Bussy, payent annuellement Chacun 15 batz pour le Chauffage, qui est à la Charge du Maître.

- 15° Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. Il y a t'il qu'une Chambre pour l'école? Dans quel Bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue t'il peut être la Maison, & à quel prix?
- d. Qui est Chargé de la Maintenance de l'endroit où se fait l'école.

À Morens, en été. on tien l'école dans la Maison de Commune, ou il y a deux Chambres, en hiver on la fait dans une Maison particulière.

À Bussy il y a un Bâtiment de Commune neuf et non achevé, ainsi l'école se fait continuellement chez le Régent là ou il y a trois Chambres.

À Morens, C'est la Commune.
À Bussy, C'est le Régent.

16. Pension de l'instituteur ou Maître d'école

Le Régent ne retire de pension que la paye
ci devant détaillée.

- A. En Argent, Bled, vin, bois ?
- B. De quelle source dérive telle ? comme de.
 - a. Dixmes, Censes foncières, & autres droits féodaux abolis ?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école ?
 - c. Fondations ?
 - d. Caisses Communales ?
 - e. Biens d'Église ?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit ?
 - g. De biens-fonds ?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques ?

Remarques.

1. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
2. Chaque instituteur écrira ses réponses à double il remettra incessamment l'une des copies à l'agent qui l'enverra au Sous Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & Sciences. La seconde copie sera remise à l'inspecteur des écoles.
3. Tous & un Chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions & l'envoi des réponses.